

BARÈME VITOGAZ DU PROGRAMME VITOEZECO⁽¹⁾

Clientèle « Particuliers »

L'Éco-prime est calculée en fonction des travaux réalisés et de votre revenu fiscal de référence⁽²⁾ suivant l'Arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de Certificats d'Économie d'Énergie et les documents à archiver par le demandeur.

Barème conforme à la 6^{ème} période des Certificats d'Économies d'Énergie (P6, 1^{er} janvier 2026 - 31 décembre 2030).

Applicable depuis le 1^{er} août 2026 pour tous travaux éligibles au Programme VITOEZECO.

Annule et remplace le barème du 1^{er} janvier 2026.

France Rénov' (france-renov.gouv.fr) est le point unique d'entrée pour tous les parcours de travaux, avec plusieurs avantages : un égal accès à l'information aux travaux, une orientation tout au long d'un projet de rénovation, mon Accompagnateur Rénov' propose un accompagnement sur mesure pour les travaux de rénovation énergétique, adaptées aux besoins individuels, notamment dans les cas de précarité énergétique.

PLAFOND DE REVENUS DU MÉNAGE POUR LES RÉGIONS HORS ÎLE-DE-FRANCE

Nombre de personnes dans le foyer	Revenu fiscal de référence annuel			
	Ménage très modeste	Ménage modeste	Ménage intermédiaire	Ménage supérieur
1	≤ 17 363 €	≤ 22 259 €	> 31 185 €	> 31 185 €
2	≤ 25 393 €	≤ 32 553 €	> 45 842 €	> 45 842 €
3	≤ 30 540 €	≤ 39 148 €	> 55 196 €	> 55 196 €
4	≤ 35 676 €	≤ 45 735 €	> 64 550 €	> 64 550 €
5	≤ 40 835 €	≤ 52 348 €	> 73 907 €	> 73 907 €
Par personne supplémentaire	+ 5 151 €	+ 6 598 €	+ 9 357 €	-

1. DÉFINISSEZ VOTRE TYPE DE MÉNAGE

Comparez votre revenu fiscal de référence et la composition de votre foyer au tableau ci-dessus pour déterminer si vous relevez de la catégorie "ménage très modeste", "ménage modeste", "ménage intermédiaire" ou "ménage supérieur".

2. IDENTIFIEZ VOTRE ZONE CLIMATIQUE

Les besoins énergétiques en France sont différents du Nord au Sud. Le Ministère de la Transition écologique a publié la classification ci-dessous pour répartir les départements par zone climatique dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

Zone H1	01, 02, 03, 05, 08, 10, 14, 15, 19, 21, 23, 25, 27, 28, 38, 39, 42, 43, 45, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 80, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95
Zone H2	04, 07, 09, 12, 16, 17, 18, 22, 24, 26, 29, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 40, 41, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 53, 56, 64, 65, 72, 79, 81, 82, 84, 85, 86
Zone H3	06, 11, 13, 20, 30, 34, 66, 83

3. DÉCOUVREZ LE MONTANT DE VOTRE PRIME EN FONCTION DE VOS TRAVAUX⁽³⁾

La prime résulte du forfait kWh cumac de la fiche en remplacement d'un équipement (fourchette selon la performance de l'équipement — Etas — et la zone climatique), multiplié par la bonification Coup de Pouce VITO, puis valorisé au prix contractuel de 7 500 €/GWh cumac pour le classique et 10 500 €/GWh pour le précaire retenu par Vitogaz France. Exemple ci-dessous retenu (zone H1, meilleure performance, ménage intermédiaire).

TYPE DE TRAVAUX	FOURCHETTE DU FORFAIT (KWH CUMAC)	BONIFICATION	FORFAIT RETENU (KWH CUMAC)	VOLUME BONIFIÉ CLASSIQUE	EXEMPLE DE PRIME	ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES 2026
Pompe à chaleur air/eau - BAR-TH-171	90 900 à 109 200	x5	90 900	454 500 kWh	3 408,75 €	Seuils ETAS simplifiés à 2 paliers (111-140 %)
Pompe à chaleur eau/eau - BAR-TH-172	101 400 à 119 400	x5	101 400	507 000 kWh	3 802,50 €	Seuils ETAS simplifiés à 2 paliers (111-170 %)
Chaudière biomasse individuelle - BAR-TH-113	26 300 à 41 300	x5	26 300	131 500 kWh	986,25 €	De classe 5 selon la norme NF EN 303-5, ou disposer du label Flamme Verte
Poêle à bois / insert / foyer fermé - BAR-TH-112	20 900 à 38 200	x5 sous conditions ⁽²⁾	20 900	0	156,75 €	ETAS supérieur ou égal à 80 %

(1) Le « barème VITOGAZ du Programme VITOEZECO » pourra être modifié en fonction des évolutions législatives ou réglementaires et/ou de la réalisation par VITOGAZ FRANCE de ses objectifs fixés par la loi POPE. Il sera communiqué sur simple demande de la part du Client. Par ailleurs, VITOGAZ FRANCE se réserve le droit d'interrompre ou de suspendre son Programme VITOEZECO et le droit à l'attribution de l'éco-prime, en fonction des évolutions législatives ou réglementaires et/ou de la réalisation par VITOGAZ FRANCE de ses objectifs fixés par la Loi POPE. Le Client ne pourra réclamer à VITOGAZ FRANCE quelque somme que ce soit du fait de l'arrêt ou de la suspension du Programme VITOEZECO. Néanmoins, les dossiers éligibles reçus antérieurement à une telle décision seront évidemment instruits jusqu'à leur terme.

Le montant de l'éco-prime qu'il vous est possible de percevoir en fonction de votre projet, de votre lieu d'habitation et de votre revenu fiscal de référence est valorisé en euros nets selon le barème VITOGAZ du Programme VITOEZECO (Clientèle « Particuliers ») et est calculé selon les formules officielles du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire pour le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Au 1^{er} septembre 2026, la bonification CEE Coup de pouce Chauffage pour les pompes à chaleur sera réservée aux modèles agréés fabriqués en Europe.

Pour connaître l'éligibilité au programme VITOEZECO de vos autres travaux et calculer précisément le montant de l'éco-prime dont vous pourriez bénéficier, connectez vous sur www.vitogaz.com/simulation-primes-economies-denergie/ pour accéder au simulateur d'éco-primes et transmettez quelques précisions sur votre habitation, vos revenus et la nature de vos travaux. Contactez notre Service dédié au **0 977 40 41 42** (Appel non surtaxé) et consultez www.vitogaz.com.

Pour que le dossier soit éligible au dispositif, il est précisé que l'engagement de VITOGAZ FRANCE à verser une prime doit être remis au bénéficiaire potentiel avant toute signature de devis de travaux par ses soins ou 14 jours maximum après la signature du devis. Outre l'envoi de toutes les pièces requises par l'Administration à VITOGAZ FRANCE, complétez votre dossier dans un délai maximum de 10 mois à compter de la date d'édition de votre facture.

Informations sur le dispositif : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie.

(2) Si remplacement d'une chaudière au charbon - Exemple présenté sans bonification